



CONTRAT D'ENGAGEMENT GRAINES ET FARINES

Avril à décembre 2024

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, issus de leur production, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le Producteur

Ferme Grains des Loges

François BOISSINOT

Les Loges

49220 LE LION D'ANGERS

email: contact@grainsdesloges.fr

Le Consommateur

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email:

TERME DU CONTRAT : Le présent contrat est établi pour une durée de 9 mois, de avril à décembre 2024.

Les distributions s'effectuent tous les 2 mois, les jours indiqués dans le tableau en page 2, de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David de Montreuil-Juigné.

Remplir le tableau page 2, en précisant le nombre de produits commandés par date de distribution, le montant total par distribution, et le montant total du contrat.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation. La quantité est libre.

Une somme correspondant à la valeur des commandes réservées pour la saison sera remise à la personne référente au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Le consommateur choisira de payer la somme globale sous forme de 1 ou plusieurs chèques émis à l'ordre de « GRAINS DES LOGES » qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Contact : remise des commandes/chèques à la référente en charge de la relation :

Nathalie FEIDT : nfeidt-ama-mj@laposte.net

Tableau de commande des graines et farines – GRAINS DES LOGES

AMAP Les Jardins de la Roussière, Montreuil-Juigné

Produit	Poids	Prix	Quantité commandée pour chaque date de distribution				
			jeu. 25 avr. 24	jeu. 20 juin 24	jeu. 22 août 24	jeu. 24 oct. 24	jeu. 19 déc. 24
Lentilles vertes	1 kg	5,00 €					
	500 g	3,00 €					
Lentilles blondes	1 kg	5,00 €					
	500 g	3,00 €					
Lentilles corail	1 kg	6,00 €					
	500 g	4,00 €					
Pois chiches	1 kg	4,50 €					
	500 g	2,50 €					
Pois cassés	1 kg	4,50 €					
	500 g	2,50 €					
Haricot blanc	1 kg	7,00 €					
	500 g	4,50 €					
Haricot rouge	1 kg	7,00 €					
	500 g	4,50 €					
Tournesol décortiqué	1 kg	7,00 €					
	500 g	4,50 €					
Sarrasin décortiqué	1 kg	7,00 €					
	500 g	4,50 €					
Farine Blé tendre T65	1 kg	3,20 €					
	5 kg	14,00 €					
Farine Blé tendre T80	1 kg	2,50 €					
	5 kg	10,00 €					
Farine Blé tendre T110	1 kg	2,40 €					
	5 kg	9,50 €					
Farine Petit Epeautre (Engrain)	1 kg	4,50 €					
	5 kg	20,00 €					
Farine Seigle	1 kg	2,40 €					
	5 kg	9,50 €					
Farine Sarrasin	1kg	4,50 €					
	5 kg	20,00 €					
Semoule fine de blé	500 g	2,50 €					
	1 kg	4,00 €					
Sac aliments pour volailles (blé, tournesol, pois)	10 kg	10,00 €					
Montant total par distribution							

Montant total du contrat	
---------------------------------	--

SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : __/__/__

Le producteur :

Le consommateur :